

CDI : MODE D'EMPLOI

Bienvenue !



Le CDI est un espace où tu peux lire (romans, BD, magazines...), travailler et te documenter.
Il est géré par ton professeur-documentaliste : Mme Dreux.



Comment venir au CDI ?

- Tu peux venir au CDI durant une heure de permanence et quand le planning du professeur-documentaliste le permet (sur certaines heures, il peut y avoir des classes inscrites et des séances pédagogiques).
 - Tu dois d'abord aller en permanence et te signaler à l'AED lorsqu'il te proposera de venir au CDI pour l'heure entière.
 - Tu viens ensuite avec le groupe d'inscrits te ranger devant le CDI et tu poses ton sac sur le rack.
 - Tu entres au CDI, tu donnes ton carnet et tu t'installes dans le calme.
- Tu peux aussi venir au CDI durant la pause méridienne (sauf s'il y a des clubs dont tu ne fais pas partie) : tu dois alors attendre dans le rang que l'on vienne te chercher à 12h10 et à 13h15.

Dans quel but venir au CDI ?

Pour lire et emprunter des documents :



des romans, des BD, des livres documentaires, des magazines...

Si tu ne sais pas quoi lire, demande conseil à ton prof-doc !

Pour faire des recherches ou travailler :



en utilisant les ressources du CDI (dictionnaires, encyclopédies, livres documentaires, magazines, sites internet...)

Pour t'informer sur l'orientation : avec le kiosque ONISEP



Comment emprunter un document au CDI ?

Il te suffit de demander à ton professeur-documentaliste d'enregistrer ton prêt !



Les romans, contes, pièces de théâtre, recueils de poèmes peuvent être empruntés pour 15 jours voire 3 semaines si tu demandes une prolongation.



福

Les BD, les livres documentaires, les magazines peuvent être empruntés pour une durée de 1 semaine.

Tu peux emprunter plusieurs documents à la fois (s'ils ne sont pas trop demandés).



Tu dois respecter les délais de prêt et prendre soin des documents si tu ne veux pas être pénalisé.



Comment se comporter au CDI ?



Chuchoter



Se déplacer silencieusement et sans courir



Prendre soin des documents et les ranger



Ne pas déplacer les fauteuils sans autorisation

Les ordinateurs sont accessibles sur autorisation et dans un but pédagogique !



Si tu ne respectes pas les règles de vie du CDI, tu peux en être renvoyé



powered by

PIKTOCHART